



Genève, le 14 décembre 2020

Aux représentant-e-s des médias
(2 pages)

Communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES)

Il n'est pas trop tard pour vous faire vacciner. Protégez vos proches et vous-même contre la grippe, vaccinez-vous!

Le canton de Genève a pu commander des doses supplémentaires de vaccin contre la grippe pour protéger sa population. La vague de la grippe saisonnière n'est pas encore arrivée en Suisse. Il est encore temps de se vacciner! La vaccination reste le moyen le plus simple et le plus efficace pour prévenir une infection grippale durant cet hiver. En vous faisant vacciner contre la grippe par votre médecin ou votre pharmacien, vous vous protégez et évitez de transmettre le virus à vos proches.

Cet hiver représente un défi particulier car la grippe présente les mêmes symptômes que le COVID-19. Le vaccin contre la grippe ne protège pas d'une infection COVID-19 mais elle peut réduire le risque de contracter la grippe; elle peut aussi éviter que votre système immunitaire soit ébranlé par la grippe au moment où une infection COVID-19 nécessite de pouvoir mobiliser toutes vos ressources.

La grippe n'est pas toujours sans risque. Au contraire, elle peut entraîner de graves complications, en particulier pour les personnes à partir de 65 ans, les femmes enceintes, les malades chroniques et les nourrissons. Elle provoque chaque année plusieurs milliers d'hospitalisations et des centaines de décès, dont 90% chez les personnes de plus de 65 ans.

La vaccination vous est recommandée si vous avez 65 ans ou plus, si vous êtes enceinte, si vous présentez une maladie chronique, si, dans votre famille ou activité professionnelle, vous êtes en contact régulier avec une personne à risque ou des enfants en bas âge. Même si la vaccination ne vous est pas expressément recommandée, vous pouvez vous faire vacciner pour éviter les désagréments de la grippe.

La vague de grippe n'est pas encore arrivée en Suisse. Il est encore temps de vous vacciner. En effet, le système immunitaire aura assez de temps pour développer des défenses.

Pour vous vacciner dans le canton de Genève, vous pouvez vous adresser :

- à votre médecin traitant, sur rendez-vous ;
- au Service de médecine de premier recours des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), du lundi au vendredi de 10h à 16h, sans rendez-vous ;

- à une pharmacie autorisée à vacciner, dont la liste est disponible sur le site du [pharmacien cantonal](#) si vous avez plus de 16 ans et si vous ne présentez pas de facteurs de risques.

Si vous présentez des risques accrus de complications, la vaccination est remboursée par la caisse-maladie, sous réserve du montant de la franchise.

Pour tout complément d'information :

Dr Aglaé Tardin, médecin cantonale, service du médecin cantonal, direction générale de la santé, DSES, ☎ 022 546 50 04

Sur internet : www.sevaccinercontrelagrippe.ch et www.ge.ch/dossier/ge-me-protege-grippe ou url grippe.ge.ch